AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1600
FR0010241638-FS0893

1er octobre 2018

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 septembre 2018, complété par un courrier reçu le 1er octobre 2018, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank qu'elle contrôle :

 - en hausse, le 24 septembre 2018, par suite d'une augmentation du nombre d'actions MERCIALYS empruntées par CACEIS Bank, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir indirectement 18 806 849 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 20,43% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et des droits de vote**
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank[2]	16 058 725	17,45
CACEIS Bank[3]	2 748 124	2,09
Total Crédit Agricole SA	**18 806 849**	**20,43**

 - en baisse, le 25 septembre 2018, par suite d'une diminution du nombre d'actions MERCIALYS empruntées par CACEIS Bank, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir indirectement 16 349 829 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 17,76% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et des droits de vote**
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank[4]	16 043 225	17,43
CACEIS Bank[5]	306 604	0,33
Total Crédit Agricole SA	**16 349 829**	**17,76**

[1] Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Dont 9 107 000 actions MERCIALYS détenues à titre de collatéral.
[3] Dont 2 748 124 actions MERCIALYS détenues dans le cadre d'accords de cession temporaire.
[4] Dont 9 107 000 actions MERCIALYS détenues à titre de collatéral.
[5] Dont 306 604 actions MERCIALYS détenues dans le cadre d'accords de cession temporaire.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Crédit Agricole S.A. déclare (i) au nom de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agissant dans le cadre de ses activités de compte propre ; et (ii) au nom e CACEIS Bank agissant dans le cadre de ses activités de compte propre relative aux opérations de cessions temporaires de titres réalisées avec sa clientèle, que ces dernières :

- ont réalisé leurs acquisitions ou cessions temporaires par recours à des fonds propres ;

- ont agi seules ;

- envisage pour CACIB de céder tout ou partie des actions détenues en couverture d'instruments financiers à terme, tout en précisant pouvoir être conduit à effectuer des acquisitions ou des cessions d'actions dans le cadre de ses activités de négociation pour compte propre » ;

- envisagent de procéder à des cessions temporaires (y compris à titre de garantie) sur tout ou partie des actions ;

- n'envisagent pas d'acquérir le contrôle de la société ;

- n'envisagent pas de mettre en œuvre une quelconque stratégie vis-à-vis de la société, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- ne sont pas parties à des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce donnant lieu à déclaration par le déclarant à ce titre ;

- au 24 septembre 2018, 9 107 000 actions ont été remises par CACIB en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers et 2 748 124 actions par CACEIS Bank dans le cadre d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers ;

- n'envisagent pas de demander leur nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance de la société. »
